

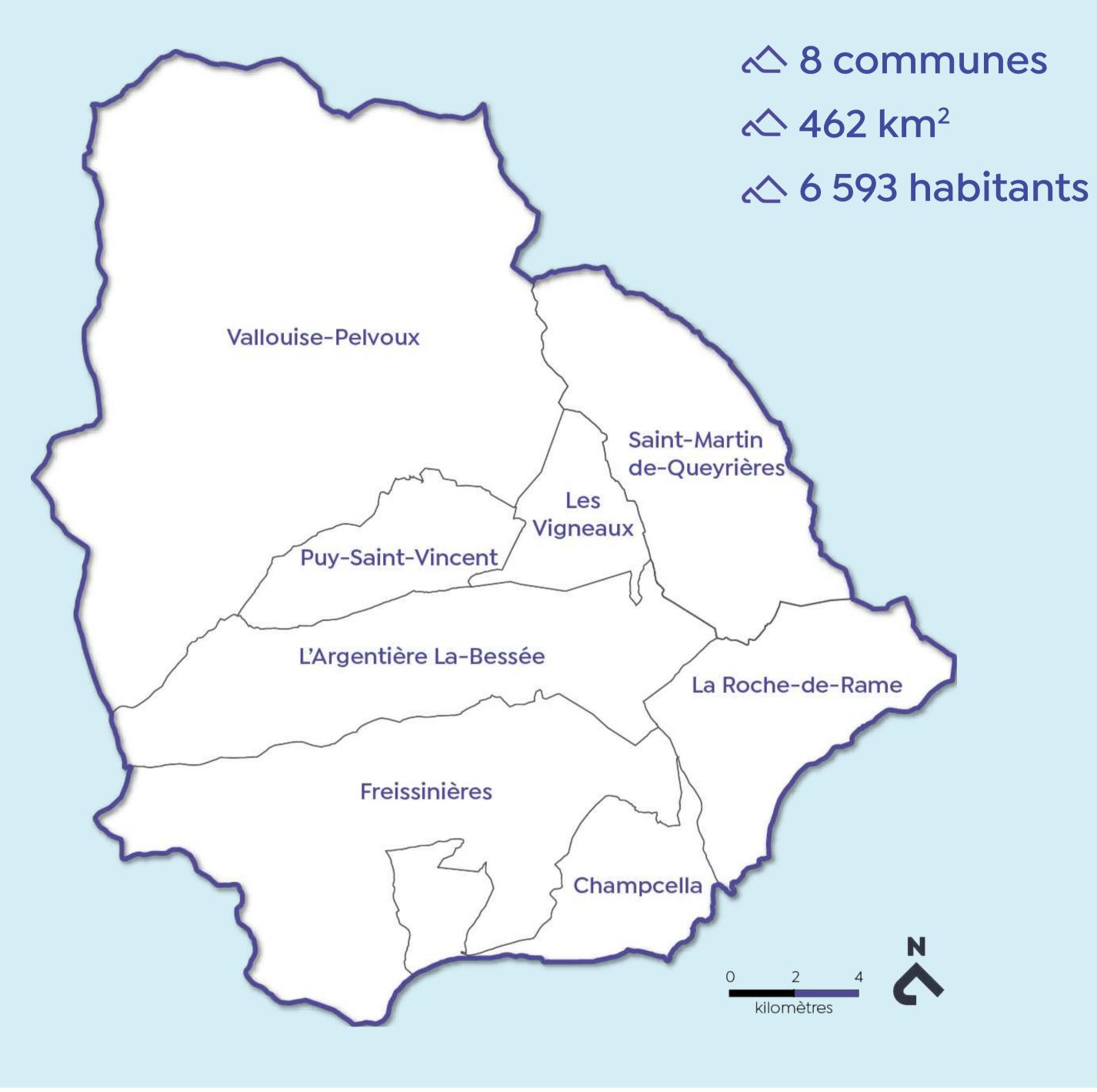
Pa s des Écrins communes de communes Schéma de Cohérence Territoriale

Qu'est-ce que le SCoT?

Le Conseil Communautaire du Pays des Ecrins a lancé l'élaboration de son SCoT par la délibération du 24 novembre 2022. Cette dernière définie les modalités de concertation ainsi que les objectifs à poursuivre en matière de : stratégie de développement, habitat, mobilités, économie, environnement, développement durable, ...

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme définissant à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations d'aménagement sur les vingt prochaines années.

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



Construire une stratégie de territoire partagée

Dessiner un projet structurant et d'intérêt général

LE RÔLE DU SCOT

Permettre les projets touristiques structurants (UTNs)

Définir l'équilibre entre les choix de protection et options de développement

Prévoir et planifier le développement des 20 années à venir

LES DOCUMENTS DU SCOT

Le Projet d'Aménagement Stratégique - PAS:

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.
- Concourt à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales.
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation des sols.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO:

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique.
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.

Les Annexes:

- Dressent le portrait du territoire.
- Comprennent l'évaluation environnementale.
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO.
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT.
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO.

Le diagnostic territorial

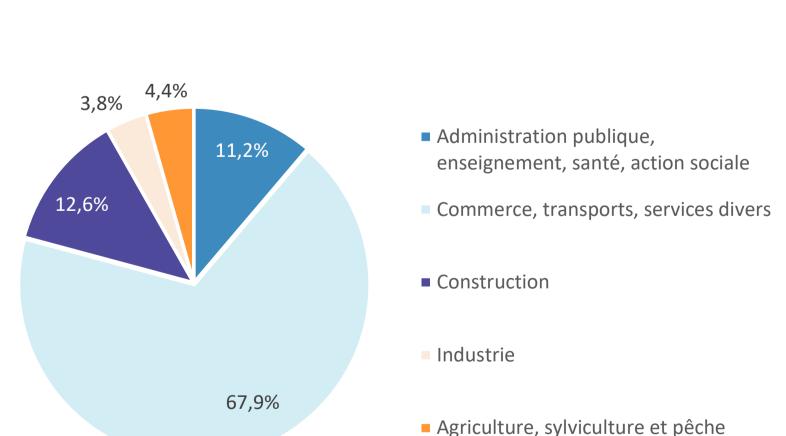
LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

- ✓ Une population vieillissante (46% de 60 ans et plus).
- ✓ Une évolution démographique relancée dans les années 70 connaissant aujourd'hui une stagnation en raison du prix de l'immobilier, de la situation par rapport aux bassins d'emplois, et au solde naturel.

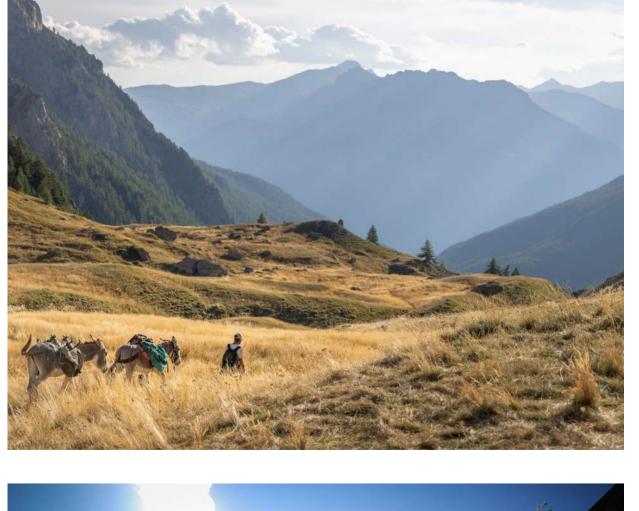
LES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI & DES MOBILITÉS

Inactifs 24,8%

- ✓ Un territoire ayant un fort taux d'actifs, en augmentation entre 2008 et 2019.
- Une utilisation de la voiture individuelle marquée : 62 % des actifs travaillant hors de sa commune de résidence.
- ✓ Une économie soutenue par le secteur tertiaire. En 2019, ce secteur représente 67,9% des établissements actifs employeurs.

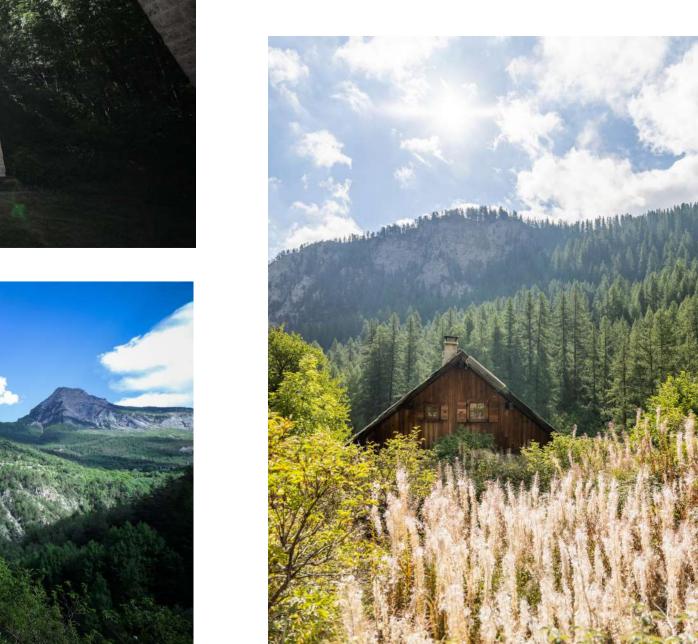


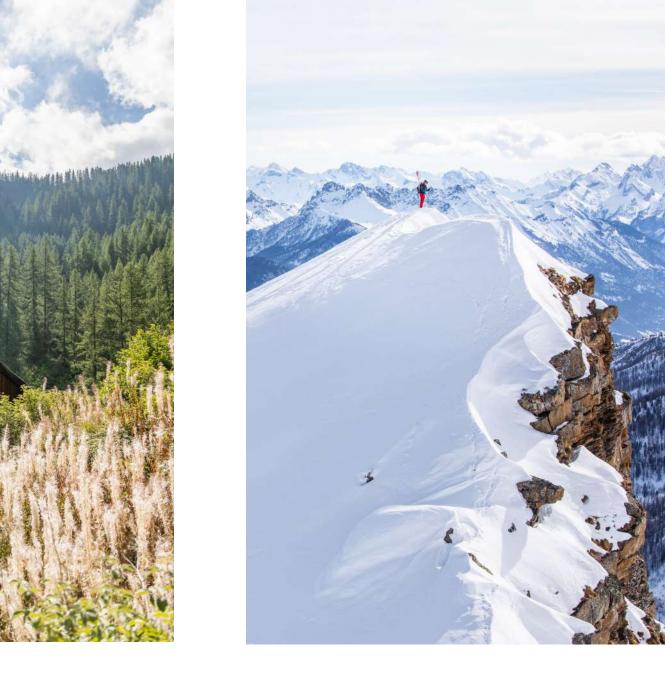
PAYSAGE & BIODIVERSITÉ



Crédits photos : OTC Pays des Écrins / ©Marie LACHAUD / ©Thibaut BLAIS

- ✓ Un paysage remarquable, vecteur de l'attractivité du Pays des Ecrins.
- Une situation géographique marquée par le Parc National des Ecrins.
- ✓ Un potentiel agronomique et un patrimoine naturel reconnu.
- ✓ Un patrimoine bâti important lié au passé industriel et au caractère rural de montagne du territoire.





LES DYNAMIQUES DE L'HABITAT

- ✓ 9 044 logements sur l'ensemble du territoire.
- Une évolution du parc de logements corrélée à l'essor des stations de ski.



Entre 1968 et 1982, **+200%** de logements.

Jes résidences secondaires en constante augmentation:



En 2019, **61,3%** du parc total de logements.

✓ Un taux de vacance faible. réparti très inégalement sur le territoire, causant une tension immobilière.



En 2019, **4,8%** du parc total de logements.

Les activités économiques

- une offre de commerces, équipements et services variés, ouverts à l'année, concentrée à l'Argentière-La Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières.
- Un dynamisme commercial lié à la saisonnalité, ne répondant pas toujours aux besoins des résidents permanents.
- ✓ 5 zones d'activités qui rayonnent à l'échelle du nord des



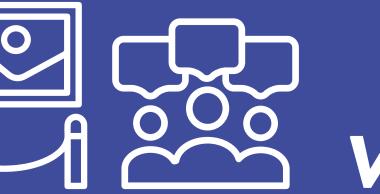




- ✓ Une filière agricole en léger déclin mais s'inscrivant dans les dynamiques nationales.
- ✓ Une activité forestière en plein essor et à fort potentiel.
- ✓ Une activité touristique dynamique, en lien avec les stations de ski et le tourisme de nature via un positionnement touristique de haute montagne majestueuse, préservée et accessible.
- ✓ 38 000 lits touristiques, principalement localisés à Puy-Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux.

Vous souhaitez rester informé?

Des articles, rapports de présentation, comptes-rendus, etc. régulièrement publiés : https://www.cc-paysdesecrins.fr/ et https://www.facebook.com/ccpe05/ Une exposition évolutive, exposée en mairies et à la Communauté de Communes.



Au moins 3 réunions publiques prévues. Yous souhaitez participer?

Une adresse mail dédiée à la population : scot@cc-paysdesecrins.com Des ateliers thématiques prévus.



Des registres de concertation mis à disposition en mairies et à la Communauté de Communes.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL





Sommaire

•	Cadrage de la procédure	Page 3
•	Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation	Page 10
•	Bilan de la consommation d'espaces et du potentiel foncier	Page 13
•	Synthèse du diagnostic	Page 16

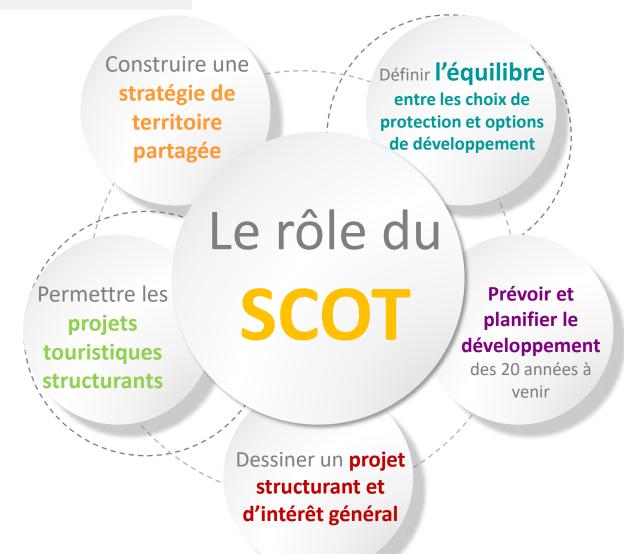
ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS

///////

- → 1/ LES ETAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
- → 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- → 3/ BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DU POTENTIEL FONCIER
- → 4/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC



Qu'est-ce qu'un SCoT?





En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

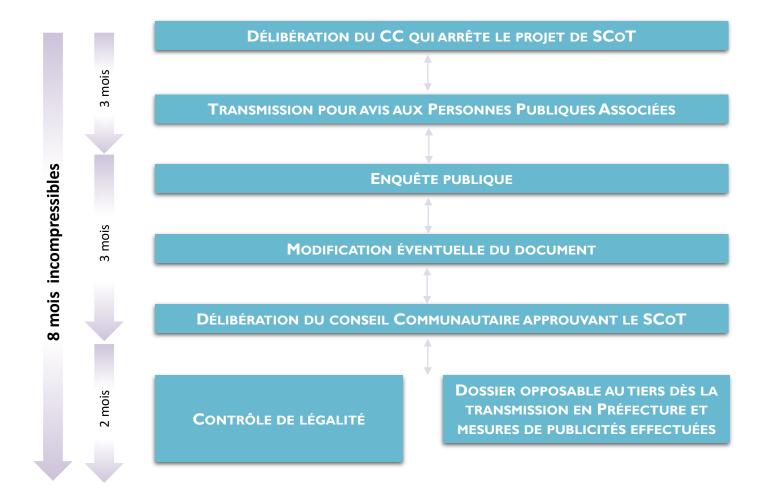
Les étapes de la procédure





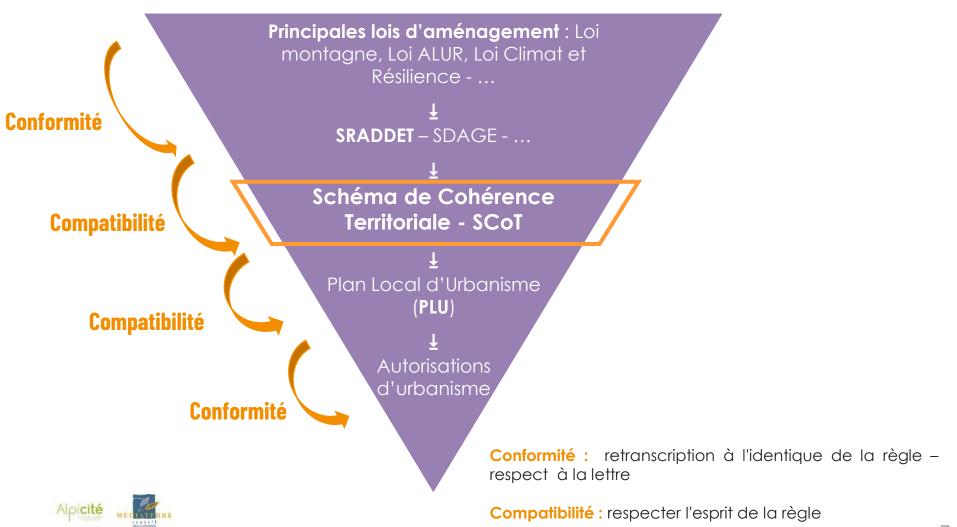


Les étapes de la procédure





Cadre règlementaire



Cadre règlementaire

Loi Montagne

Développement et protection

Une évolution législative pour diminuer l'artificialisation des sols

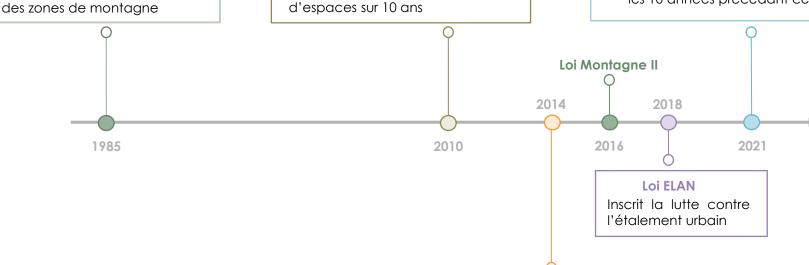
En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.

Loi Grenelle II

Limiter et évaluer la consommation d'espaces sur 10 ans

Loi Climat et résilience

- Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050
- Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date



Loi ALUR

- > Production d'une analyse de capacités de densification du tissu urbain
- Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles
- Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain





Qu'est-ce que l'artificialisation nette? Réalisé par une construction nouvelle sur des ENAF* Artificialisation des sols **Projet** d'aménagement Réalisé en renouvellement urbain ou en réhabilitation **Aucune** artificialisation Surface totale d'artificialisation nette Objectif de la loi Climat et Résilience = zéro d'ici Friche / Renaturation* 2050 opération Désartificialisation d'aménagement





Les documents du SCoT

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- → Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concours à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- → Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- → Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- → Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

Les Annexes:

- → Dressent le portrait du territoire
- → Comprennent l'évaluation environnementale
- → Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- → Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO



ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS

///////

- → 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- → 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- → 3/ BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DU POTENTIEL FONCIER
- → 4/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC



Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, entre-autres les objectifs suivants :



- Stratégie de développement territorial
- Artificialisation des sols
- Habitat et démographie
- Economie
- Mobilité
- Services et équipements
- Cadre de vie et paysage
- Environnement et développement durable
- Tourisme



Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de registres de concertation au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création d'une adresse mail et d'une adresse postale dédiée au recueil des avis et demandes de la population : <u>scot@cc-paysdesecrins.com</u>
- Organisation d'un minimum de 6 ateliers thématiques
- Organisation d'un minimum de 3 réunions publiques afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- Information régulière de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- **Exposition évolutive** composée de **panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet



ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS

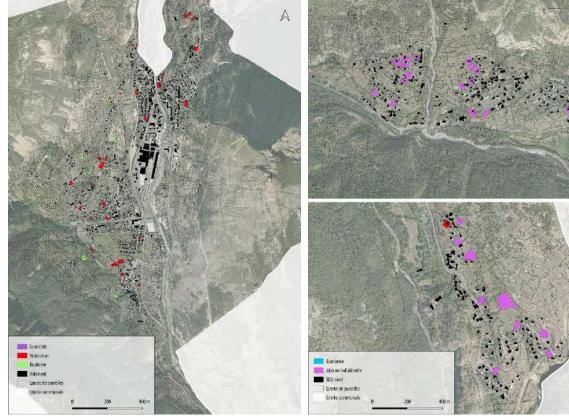
///////

- → 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- → 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- → 3/ BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DU POTENTIEL FONCIER
- → 4/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC



Bilan de la consommation d'espaces entre 2011 et 2021

L'analyse de la consommation d'espace se base sur la consommation entre 2011 et 2021 à la parcelle. L'ensemble des permis de construire des communes membres du Pays des Ecrins ont été identifiés – Données en cours de validation par les communes



	Données issues des PC		
Champcella	0,84 ha		
Freissinières	1,7 ha		
L'Argentière-La- Bessée	3,1 ha		
La Roche-de-Rame	4,62 ha		
Les Vigneaux	2,84 ha		
Puy-Saint-Vincent	2,66 ha		
Saint-Martin-de- Queyrières	2,07 ha		
,			
Vallouise-Pelvoux	11,55 ha		

Au total **29,38 ha** ont été consommés selon l'analyse des permis de construire

Exemple de l'Argentière-la-Bessée

Exemple des Vigneaux

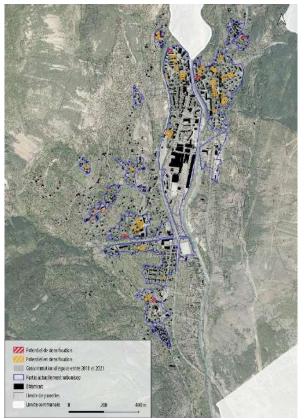


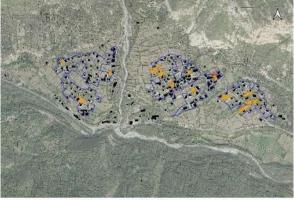
Champcella

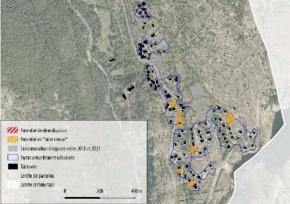
Potentiel constructible au sein des enveloppes urbaines

Les disponibilités foncières

La loi ALUR impose d'utiliser en priorité le potentiel de densification au sein des parties actuellement urbanisées. Cela inclut les parcelles vierges non bâties, mais également les parcelles de tailles importantes qui pourraient être densifiées (les zones de risques sont exclues par exemple).







Freissinières 0,76 ha

L'Argentière-La-Bessée 4,23 ha

La Roche-de-Rame 1,77 ha

Les Vigneaux 1,59 ha

Puy-Saint-Vincent 1,94 ha

Saint-Martin-de-Queyrières 1,77 ha

Vallouise-Pelvoux 4,12 ha

Au total **16,38 ha** de potentiel constructible.

Exemple de l'Argentière-la-Bessée

Exemple des Vigneaux





0.20 ha

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS

///////

- → 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- → 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- → 3/ BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DU POTENTIEL FONCIER
- → 4/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC



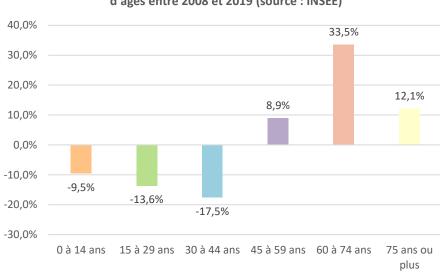
Les dynamiques démographiques

- Une évolution démographique relancée dans les années 70 grâce aux activités touristiques, après un déclin causé par la désindustrialisation et l'exode rural
- Une population qui entame un processus de vieillissement depuis 2008, même si elle conserve encore un indice de jeunesse plus important que les territoires de comparaison.

Evolution de la population de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (source : INSEE)



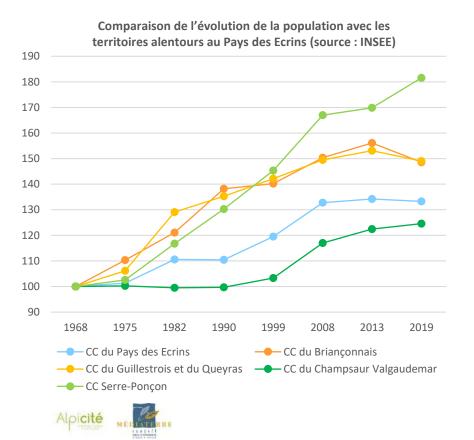
Evolution de la population de la CCPE par grandes tranches d'âges entre 2008 et 2019 (source : INSEE)

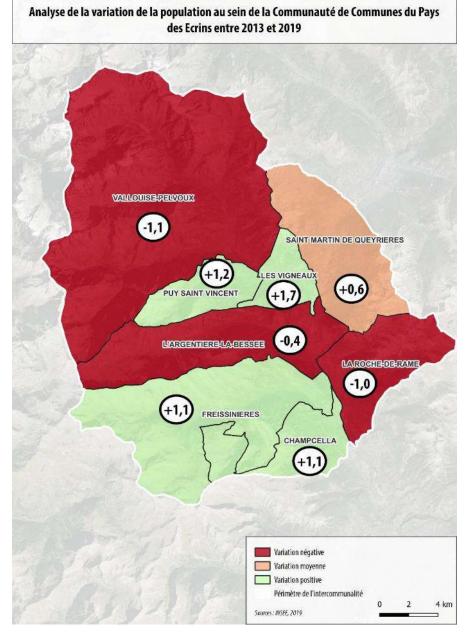


	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes- Alpes
Indice de jeunesse en 2018		0,79	0,59	0,60	0,63	0,67

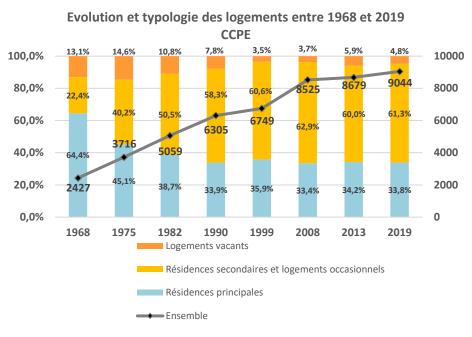
Les dynamiques démographiques

- Depuis 2013, les évolutions démographiques des communes reflètent les conséquences des prix de l'immobilier, de la situation par rapport aux bassins d'emplois, ou d'un solde naturel favorable (Champcella et Freissinières).
- Une évolution similaire à celle de la CCCV, cependant celle-ci, comme la CCSP, continuent de progresser cette dernière décennie.





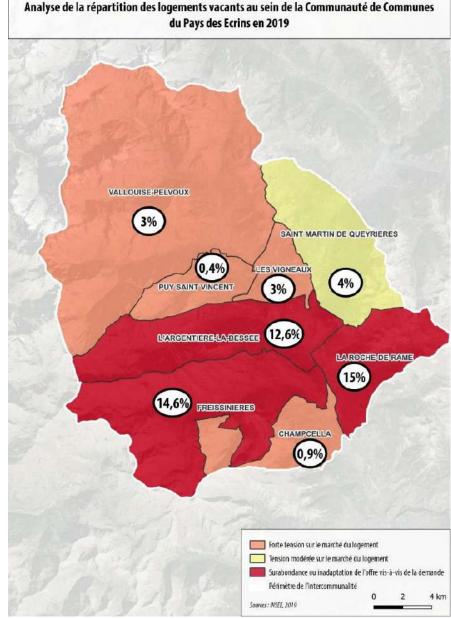
Le parc de logements



- Une évolution du parc de logements corrélée à l'essor de l'or blanc.
- 9 044 logements pour 6 593 habitants en 2019 : des résidences secondaires qui continuent de progresser
- Un taux de vacance devenu « raisonnable » (peu d'évolution en valeur absolue) mais réparti très inégalement sur le territoire
- L'étude LOVAC, ainsi qu'une analyse de terrain au sein des communes démontrent une très faible vacance structurelle du logement (logement vacant depuis +2 ans)
- Un point mort estimé à 327 logements





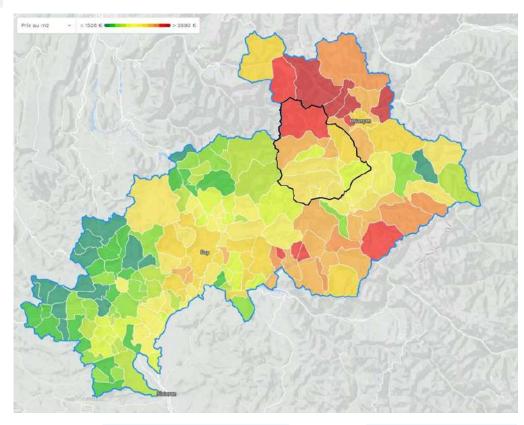


Le parc de logements

Nombre moyen de pièces des résidences principales en 2019 (source : INSEE)



- Des logements de grande taille qui accentuent les difficultés d'hébergement des saisonniers et jeunes actifs en raison du manque de petits logements
- 3 communes touristiques, 3 conventions pour les logements saisonniers signées en 2020 précisant le besoin de 2 logements aux Vigneaux et le besoin d'amélioration des services dédiés aux familles à PSV
- → 1 logement a été réalisé aux Vigneaux
- Un prix de l'immobilier plus élevé au nord du territoire, en cohérence avec le positionnement économique et géographique des communes, ainsi que le taux de vacance constaté, mais pas avec les revenus des habitants



	Prix au m²		Prix au m²		
	Appartement	Maison		Appartement	Maison
ССРЕ	2091 €	2 707 €	Hautes-Alpes	2 556 €	2 685 €



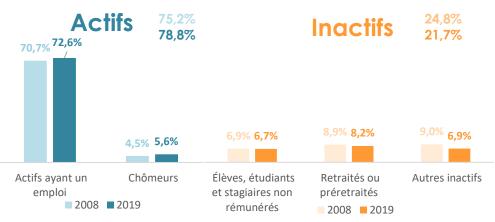
Synthèse des enjeux

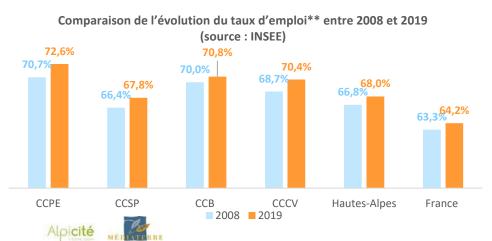
- → Une population encore **relativement jeune** mais confrontée à des difficultés de logements peu propices à des nouvelles installations
- Une dynamique démographique en berne aussi en raison d'un vieillissement de la population lui-même de nature à freiner le solde naturel, aujourd'hui principal vecteur d'augmentation de la population
- Des communes station avec de nombreuses **résidences secondaires** dont le développement semble commencer à se contenir
- Des communes au centre avec un taux de **logements vacants** considérable (probablement dû à des constructions datant d'avant 1970 et donc probablement vétustes)
- → Un **prix de l'immobilier prohibitif** pour l'installation de nouvelles populations en particulier « jeune ».
 - ⇒ Le prix de l'immobilier (en lien avec la faible vacance des logements sur des communes attractives et avec la faille des logements)
 - ⇒ Des revenus comparativement bas
- Des travailleurs saisonniers ne trouvant pas de conditions favorables pour se loger
- → Une rénovation énergétique à anticiper pour ne pas fragiliser le parc de logements

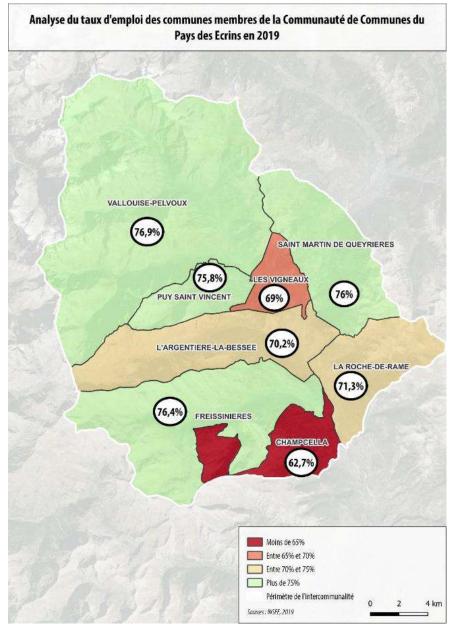


Les dynamiques de l'emploi

- **Une part d'actifs en augmentation** entre 2008 et 2019 de 3,6 points potentiellement due au départ des trentenaires ne trouvant pas d'emplois et l'arrivée de 45-59 ans.
- Le meilleur taux d'emploi comparé aux autres intercommunalités du Département





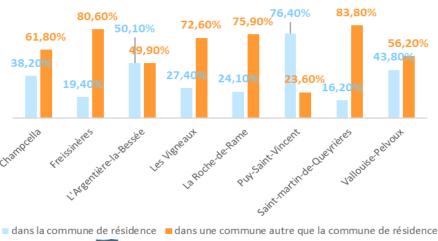


Les dynamiques de l'emploi

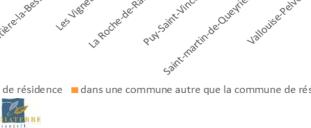
- Un taux de concentration d'emplois très inégal selon les communes de la CCPE.
- Une diminution des emplois (-5% en 10 ans) corrélée à celle des populations de 15-45 ans
- 63% des actifs de la CCPE travaillent hors du territoire intercommunal (+5% en 10 ans)
- 83% des déplacements pendulaires se font en voiture individuelle

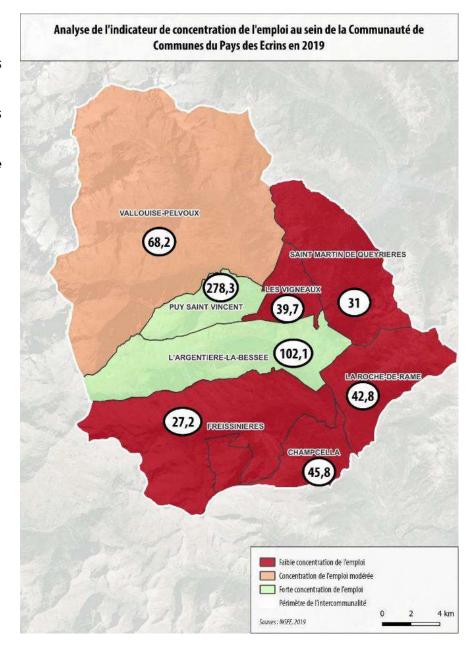
	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes- Alpes
Indicateur de concentration de l'emploi en 2019	75.2	112,4	105,4	85,5	79,4	99,7

Evolution des lieux de travail de la population active du Pays des Ecrins à l'échelle des communes de la CCPE (Source: INSEE)









Synthèse des enjeux

Enjeux

- Une offre d'emplois qui tend à diminuer sur le territoire de l'intercommunalité
- → Une dynamique économique dépendante
- ⇒ du secteur du tourisme (inhérente au territoire) : dont le maintien est en lien avec les enjeux touristiques
- ⇒ du secteur administratif (centre bourg)
- ⇒du bassin d'emplois briançonnais (implantation d'opportunité): danger en lien avec le prix de l'immobilier
- → Une mobilité domicile travail quasi exclusivement automobile



Commerces, équipements et services

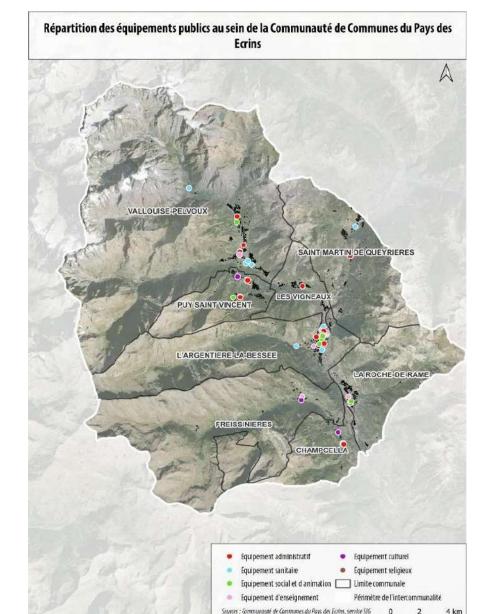
Une répartition inégale de l'offre de proximité

- Une offre commerciale à l'année concentrée sur l'Argentière-la-Bessée, Saint-Martin-de-Queyrières
- Une offre saisonnière sur les communes touristiques qui ne répond pas aux besoins d'habitants permanents

Des projets:

- Haute école du bois et de la forêt
- Extension du groupe scolaire Les Prés verts + complexe multisports
- Aire de sport et d'un parking sécurisé pour l'école des Vigneaux

→| ..



CCGO-CCPE, service devecto msap CCPE, 2019-2021



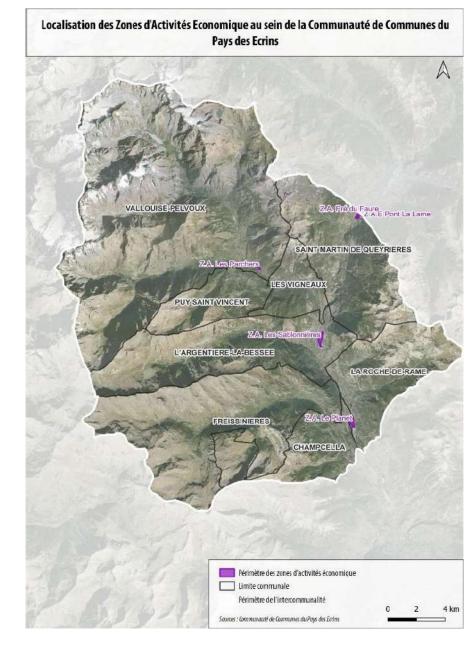


Zones d'activités

5 zones d'activités sur une surface totale de **40 ha**.

Les ZAE du Planet (la Roche de Rame) et Les Sablonnières (l'Argentière-la-Bessée) de portée supra intercommunale.

- Des projets :
- **ZA du Planet :** projet d'extension, de réhabilitation des friches industrielles et plateforme de compostage
- → ZA Poutasse Beauregard favoriser la croissance des entreprises des Sablonnières et l'installation de nouvelles entreprises
- → ZA Le Villaret : dédiée aux entreprises de la filière bois avec une labellisation Parc+







□ Activité agricole

21 130 ha de surfaces agricoles recensées au RPG.

40% du territoire intercommunal est exploité par l'agriculture (95% estives et landes).

40 exploitations en 2020 contre 66 en 2000

Un questionnaire a été distribué aux agriculteurs en septembre 2022 afin de compléter et affiner les enjeux du territoire.

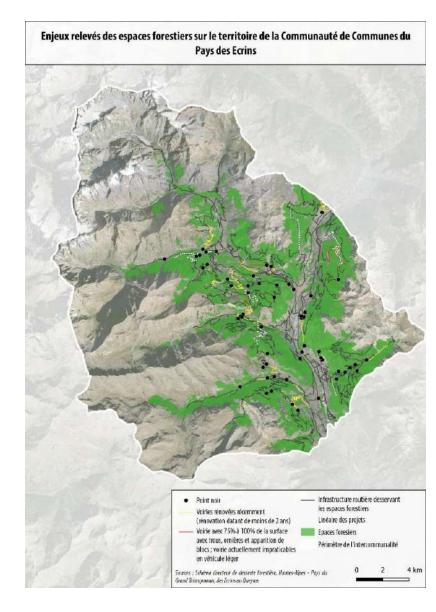
Seuls 8 questionnaires ont été reçus à ce jour.

□ Activité forestière : filière bois = enjeu économique et touristique

12 590 ha d'espaces forestiers purs recensés par la BD forêt V2 (27% du territoire)

Une ressource forestière diversifiée et abondante avec 1 837 ha (14%) de forêts privées, 9 517 ha (76%) de forêts soumises au régime forestier et 1 234 ha (10%) de forêts non soumises au régime forestier.

151 entreprises dans la filière bois à l'échelle du Grand Briançonnais





Synthèse des enjeux

- Le maintien d'une offre commerciale dynamique à l'année
- Le maintien d'une **activité agricole** qui vient participer au paysage et alimenter la vie locale (en emplois (multiactivités), en alimentation, etc.) et participe à une vie économique variée
- Le **confortement des équipements** et services publics en lien avec le maintien / développement de la population locale
- La structuration d'une filière bois qui relocalise et redynamise l'activité, malgré des points bloquants, eu égard au potentiel forestier et au positionnement sur la filière (haute école du bois)
- La **préservation des paysages**, atout touristique et acteur majeur du cadre de vie, corrélé et tirant avantage des activités pastorales, agricoles et forestières



Tourisme – l'offre

Fréquentation:

Eté = 42% des nuitées annuelles contre 37% en hiver). Clientèle majoritairement régionale et locale.

Activités: 7 filières « d'excellence »

Ski alpin - Ski nordique / cascades de glace - Rando/trail - Escalade/alpinisme - Eaux vives - Patrimoine - Cyclo/VTT

En période hivernale, dominées par le ski alpin

En période estivale:

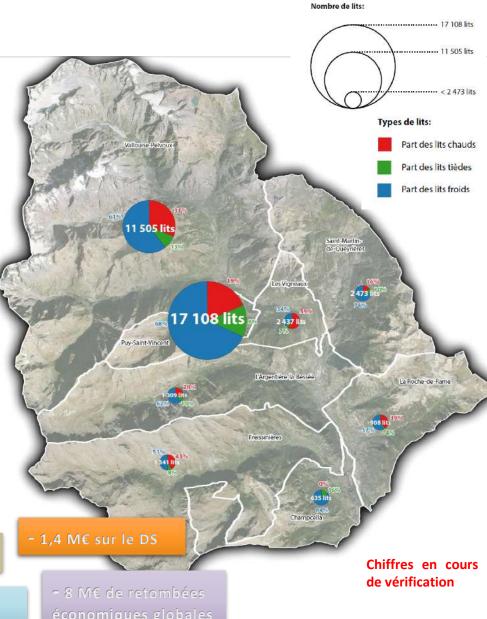
Une offre géographiquement plus répartie Articulée autour de « sites d'entrée » Très diversifiée

Bicéphale (une offre formelle structurée et localisée notamment en station vs une offre informelle « libre » diffuse et dont les contours et impacts sont difficiles à appréhender).

- **38 000 lits** dont 11 campings (16%)
- Problématique des lits froids

Plus aucun lit en Résidence de Tourisme \rightarrow la bascule tendancielle est déjà une réalité.

- 100 emplois







Tourisme – l'avenir en général

Réchauffement climatique

Viabilité économique d'un domaine skiable: 100jrs d'exploitation

La limite pluie-neige: 1 200m dans les années 1960 à 1 500m aujourd'hui

+2°C dans les Alpes depuis 1900

Par rapport à 2000 (RCP 4,5) dans la zone des Alpes:

+1° à 2050

+2,5° à 2100

□ Problème des ressources:

Ressources en énergies

Quelles évolutions du prix du pétrole, de l'électricité...?

Ressources en eau

Précipitations relativement constantes, mais bilans hydriques en baisse – tension sur les usages

Conclusion:

L'offre de ski actuelle ne peut être pérennisée telle qu'elle à visée 2050 sans :

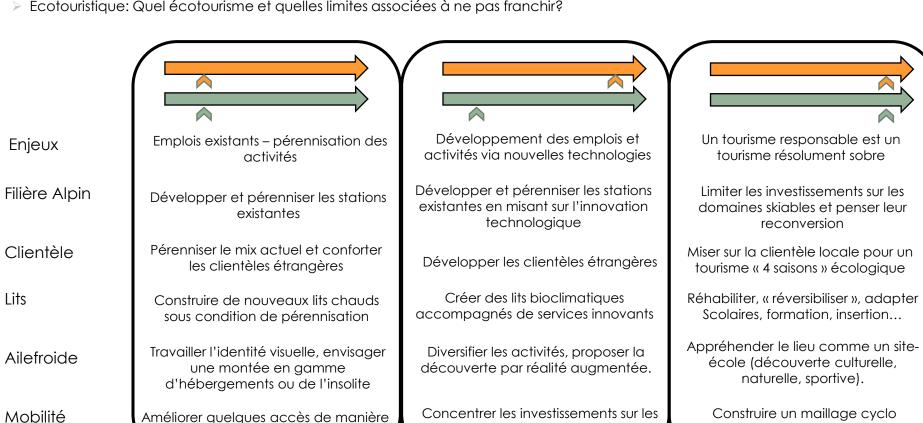
- Augmenter la consommation en eau pour maintenir le niveau d'enneigement actuel
- Augmenter les équipements en enneigement de culture et donc de nouveau augmenter la consommation en eau



- Tourisme le rapport entre le positionnement et les menaces pour l'avenir
- Positionnement: Haute montagne majestueuse, préservée et accessible

Arbitrer et trouver le juste équilibre entre positionnement et aménagement dépend de curseurs :

- Temporel: jusqu'à quelle échelle de temps envisage-t-on l'évolution du territoire?
- Écotouristique: Quel écotourisme et quelles limites associées à ne pas franchir?







ponctuelle

véhicules électriques

omniprésent

Synthèse des enjeux







Le volume de lits tièdes et chauds



Les
déplacements
alternatifs /
décarbonnés
depuis et vers
les sites
d'entrée.



Place de la filière nordique La cohérence de l'offre « alpin » avec le positionnement



L'articulation atour des sites d'éntrée: Ailefroide, Essarts, PSV, Freissinières, Argentière



L'offre hors APPN (découverte / formation / repli) L'expérience client (signalétique, commodités, contemplation)



L'efficience de

l'offre par
la connaissance
des attentes
clients
la connaissance
des lits
la connaissance
de la
fréquentation
des sites
(notamment
informels)



La préservation du cadre naturel et culturel

Chaque contenu dépendra de l'orientation « écotouristique » choisie

Déplacements et mobilités

Mobilité intra territoriale

Transports en commun

Des transports en commun majoritairement saisonniers, qui ne permettent pas de satisfaire un besoin de déplacements domicile/travail.

Réseau routier

- Un réseau limité avec des communes enclavées
- Une circulation difficile sur la RN94

Modes de déplacements doux/actifs

 Des cheminements piétons peu présents (hors sentiers pédestres pouvant servir de liaison)

Mobilité extra territoriale

Une offre de TC peu compétitive pour rejoindre le territoire depuis les principales agglomérations

Problème de structuration du réseau ferroviaire haut alpin versus infrastructures routières de qualité.

Projet

Etude mobilité des fonds de vallée 2021:

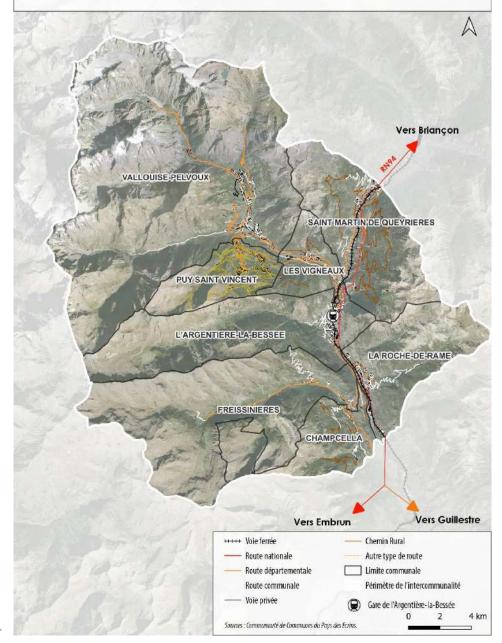
Des stationnements désorganisés ou difficiles d'accès.

Un manque de réseau de navettes et de pratique cyclo.





Réseau de transports du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Synthèse des enjeux

- Le **dimensionnement des besoins** en infrastructures routières au regard de la fréquentation saisonnière et permanente
- Des besoins en mobilité qui varient selon les **périodes de l'année** (haute ou basse saison)
 - ⇒ Qui peuvent se rejoindre en termes d'infrastructures de mobilité douce;
 - Qui diffèrent en termes d'offre de transports en commun, nécessitant l'atteinte de certains seuils pour pouvoir être mises en place.
- Des besoins en mobilité qui varient selon **les clientèles** : travailleurs saisonniers, touristes, habitants, commerçants etc.
- Un accès et un **maillage** territorial de l'offre en mobilité dépendant de politiques supra territoriales (réseau ferroviaire, lignes régionales etc.)



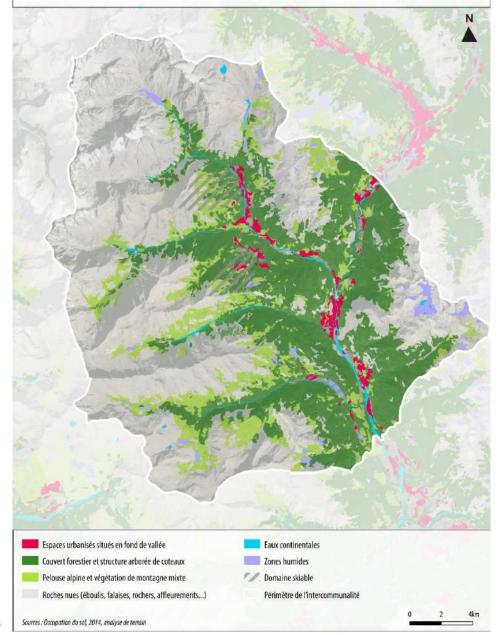
Analyse paysagère

Le Pays des Ecrins :

- Une fenêtre paysagère d'altitude
- Un paysage remarquable, vecteur de son attractivité, divisé en 4 unités paysagères distinctes :
- La zone urbanisée:
- Les côteaux forestiers;
- Les praires d'alpages;
- Les roches nues, situées à haute altitude et mènent aux sommets.
- Une situation géographique marquée par le Parc National des Ecrins (4 communes en partie en cœur de Parc)
- Un patrimoine bâti important, lié au passé industriel et au caractère rural de montagne du territoire

Avec 2 monuments historiques (Eglise St Etienne à Vallouise et village minier du Fournel)

Unités paysagères du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins







Etat initial de l'environnement – patrimoine naturel

La diversité patrimoniale et continuités fonctionnelles

Diversité d'habitats : agropastoraux, forestiers, zones humides 8 corridors sectoriels à conforter et des coupures vertes à préserver (Ecovia – EIE SCot)

Ressource en eau : abondante mais à préserver

Nombreux captages mais des prélèvements supérieurs à la moyenne départementale avec 53 % pour l'AEP et 20 % pour l'irrigation

Des Stations de Traitement des Eaux Usées conformes en 2020 SAUF une à Saint-Martin-de-Queyrières

Des capacités nominales dépassées pour deux Stations de Traitement des Eaux Usées (Vallouise-Pelvoux et Argentière-la-Bessée)

Ressources énergétiques

Baisse des consommations énergétique depuis 2012 et atteintes de l'objectif de -17% du SRADDET (2023)

Déchets

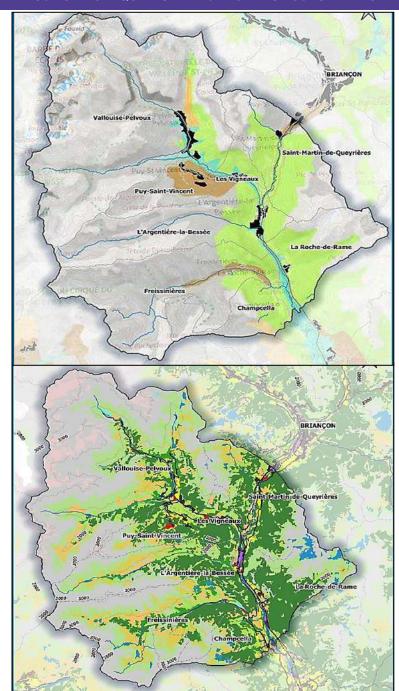
Une augmentation des volumes mais une part des OMR en diminution

Les risques naturels

Un territoire concerné par un dizaine de risques dont les risques d'inondation (PPR), de mouvements de terrains (PPR) et de feux de forêt (368 ha depuis 20 ans), risques potentiellement impactés par les effets du changement climatique







Synthèse des enjeux

- La prise en compte et la **préservation de la qualité agronomique et écologique des sols**, ressource non renouvelable, notamment lors des aménagements et des ouvertures à l'urbanisation dans les vallées de la Durance et de la Gyronde
- La **préservation de la ressource en eau** contre toutes pressions, notamment en anticipant les besoins futurs pour les prélèvements en eau potable et pour l'irrigation, et pour le bon fonctionnement des STEU)
- Le développement d'une **gestion multifonctionnelle des milieux naturels, forestiers et agricoles,** notamment par le développement de l'agroécologie, le développement d'une sylviculture durable, le partage des alpages entre tourisme et agropastoralisme...
- La préservation et l'amélioration des **corridors écologiques terrestres identifiés**, la restauration des **continuités aquatiques** et le maintien des **coupures vertes** entre les hameaux
- La poursuite de **la réduction des consommations énergétiques pour atteindre les -27% en 2030** par rapport à 2012 en continuant notamment les efforts sur le résidentiel
- La poursuite du **développement des énergies renouvelables et de récupération** (sites photovoltaïques, potentiel du petit hydraulique et du bois énergie) et **leur intégration au paysage** du Pays des Ecrins
- La prévention et la gestion de **la production de déchets durant les périodes touristique**, et la poursuite de leur valorisation par le **réemploi et le recyclage**
- L'anticipation des **risques naturels liés aux feux de forêt et aux inondations** afin de réduire la vulnérabilité du territoire notamment au niveau des hameaux situés dans la vallée de Gyronde et de la Durance, et des forêts fermées de conifères



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL



